



CONSEIL MUNICIPAL

7 MARS 2022

Procès-verbal

**ILE - TUDY
FINISTERE**

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022**

Date de convocation
28 février 2022

Date d'affichage
28 février 2022

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14

L'an deux mille vingt-deux
Le sept mars à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique sous la présidence de M. Éric JOUSSEAUME, Maire.
Etaient présents : Éric JOUSSEAUME, Maire ; Marguerite LÉON, Gilles MARTIN, Éric SINET, Adjoint au maire ; Anne DUBOIS DE PRISQUE, Kamal GERGÈS, Marie LE GOAZIOU, Marie-Christine LEFEUVRE, Éric SINET et Matthieu VIU, Conseillers municipaux.
Formant la majorité des membres en exercice.

René AUTRET donne procuration à Marguerite LÉON.
Anthony LE GOADOUÉ donne procuration à Éric JOUSSEAUME.
Viviane GOYAT donne procuration à Marie LE GOAZIOU
Stéphanie GUEGUEN (arrivée au point n°6) donne procuration à Gilles MARTIN

Candice GLIMOIS, Absente et excusée.

Marie LE GOAZIOU a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 24 janvier 2022 est adopté à l'unanimité

En préambule de ce conseil municipal, Monsieur le Maire témoigne son soutien au peuple ukrainien. Une minute de silence est faite.

La commune s'est portée volontaire pour mettre à disposition deux logements communaux vacants à l'heure actuelle. Des dons sont également récoltés et seront centralisés afin de les transmettre en Ukraine.

Ordre du jour :

- Tarifs du camping
- Augmentation du temps de travail d'un agent municipal
- Travaux sur la Perdrix
- Avenant au marché de Maitrise d'œuvre de l'avenue de Bretagne
- SDEF : changement de candélabre
- Dons aux Amis de Kerborc'His
- Demande de prêt d'honneur
- Affaires diverses

1 - TARIFS DU CAMPING

Les tarifs du camping municipal sont adoptés à l'unanimité.

Objet	Tarif
Emplacement (y compris 1 véhicule)	7,30 €
Adultes et enfants + 7 ans	4,60 €
Enfants - 7 ans	2,70 €
Enfants - de 1 an	Gratuit
Animaux	2,00 €
Electricité	3,70 €
Machine à laver	4,50 €
Sèche-linge	4,50 €
Vidange et remplissage Camping-car (sans nuitée)	4,00 €
Douches personnes extérieures	2,00 €
Voiture supplémentaire	2,00 €
Caution badge de la barrière	10,00 €
Réduction pour séjour supérieur à 30 jours	10,00%
Acompte de réservation	30,00%

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Tarifs camping 2022	14	0	0

2 - AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT MUNICIPAL

Le maire explique à l'assemblée qu'il devient nécessaire, compte tenu des effectifs de l'école, d'augmenter le temps de travail d'un agent périscolaire.

La proposition a été faite à l'agent qui a donné son accord en vue d'augmenter son temps de travail hebdomadaire de 14/35ème à 25/35ème à compter du 15 mars 2022 ;

Le tableau des effectifs serait modifié en conséquence à compter du 15 mars 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise l'augmentation du temps de travail de 14H à 25H00 hebdomadaire annualisée à compter du 15 mars 2022 ;
- Acte la modification du tableau des emplois en ce sens ;
- Autorise le Maire à inscrire les crédits nécessaires au chapitre 012 du budget.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Temps de travail	14	0	0

3 - TRAVAUX SUR LA PERDRIX

Des travaux de peinture sont nécessaire sur la tourelle de la Perdrix.

Pour rappel, par convention avec l'Etat, la commune de l'Ile-Tudy a obtenu, en septembre 2002, la gestion d'une dépendance du domaine maritime et de l'ouvrage qu'elle supporte : « la Tourelle Les Perdrix ».

Par cet engagement, la commune de L'Ile-Tudy prend à sa charge tous les frais de construction et d'entretien des divers éléments composant cet ouvrage d'une superficie de 27m² et situé sur sa commune, à l'embouchure de la rivière de Pont-L'Abbé.

En 2022, ces frais d'entretien incombant au gestionnaire consistent en des travaux de peinture et de reprises des fissures des façades de la tourelle.

Compte-tenu de l'importance de cet ouvrage pour les deux communes, les parties conviennent d'une convention portant participation financière de la commune de Loctudy à la réalisation de ces travaux par la commune de l'Ile-Tudy.

La commune de Loctudy s'engage à verser une participation financière à la commune de l'Ile-Tudy à hauteur de 50% du montant HT des travaux réalisés. Une convention financière sera établie entre les communes de Loctudy et de l'Ile-Tudy. Le montant des travaux est de 16 529,05 € TTC.

Le Conseil municipal autorise le maire à engager ces travaux et à signer la convention financière avec la commune de Loctudy.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Convention Perdrix	14	0	0

4 - AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DE L'AVENUE DE BRETAGNE

Il est nécessaire de signer un avenant pour le marché de maitrise d'œuvre de l'avenue de Bretagne. Pour rappel, le taux de rémunération de l'architecte est de 5% mais le montant total du marché ayant été revu et le DCE modifié à notre demande plusieurs fois, les honoraires s'en trouvent modifiés comme suit :

L'avenant serait de + 12 760 € HT.

Accord à l'unanimité.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Avenant Querelou	14	0	0

5 - SDEF : EP - OUV 95 107 114 - AVENUE DE BRETAGNE

Dans le cadre de travaux d'éclairage public, la commune a sollicité le SDEF pour les travaux suivants : EP - OUV 95 - 107 - 114 - AVENUE DE BRETAGNE.

La contribution communale aux prestations prendra la forme d'un fond de concours.

La contribution se décompose de la manière suivante :

	Montant HT	Montants TTC (TVA 20%)	Modalité de calcul de la participation communale	Financement du SDEF	Part communale		Imputation comptable au SDEF
					Total	dont frais de suivi	
Rénovation point lumineux	3 500,00 €	4 200,00 €	50% HT dans la limite de 600€ HT/point lum. et 100%HT au-delà du plafond (3 points lumineux)	900,00 €	2 600,00 €	0,00 €	131
TOTAL	3 500,00 €	4 200,00 €		900,00 €	2 600,00 €	0,00 €	

Cette contribution est basée sur le coût estimé des travaux.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention et toutes les pièces afférentes.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
EP - OUV 95 107 - 114 - AVENUE DE BRETAGNE	13	0	1

6 - DONS AUX AMIS DE KERBORCH'HIS

Lors du conseil municipal du 19 juin 2020, il avait été décidé de reverser les bénéfices de la vente de livres à l'association Les Amis de Kerborc'His.

Les comptes ont été fait et d'après le nombre de livres vendus, il est possible de faire un don de 1500 € à l'association.

Pour rappel, Les Amis de Kerborc'His sont une association qui intervient auprès de l'EHPAD de Combrit. L'association regroupe environ 25 bénévoles qui interviennent sur des ateliers de façon régulière auprès des résidents (atelier patrimoine, écriture, chants, messe...) ou de manière ponctuelle sur des activités particulières (marché de Noël, bals, rencontres avec les écoles, sorties au restaurants, goûters gourmands, recherches de financement...).

Présents du lundi au dimanche, les bénévoles, par leur présence, créent du lien social. Leurs actions viennent en complément des animations proposées par les animateurs de la structure.

L'Association finance une partie des activités et des animations proposées au sein de l'établissement.

Accord à l'unanimité.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Don Amis de Kerborc'his	14	0	0

7 - DEMANDE DE PRET D'HONNEUR

L'adjointe aux Affaires Sociales explique qu'un jeune ilien sollicite la commune de l'Ile-Tudy pour une demande de prêt d'honneur étudiant, pour un montant de 2 000 €.

Le Conseil Municipal décide d'accorder un prêt d'honneur de 2 000€ à ce jeune (Afin de répondre aux obligations sur le RGPD, son nom ne figurera que dans la délibération).

Le prêt sera remboursé à la commune en deux fois (40 % lors de la première année de l'activité professionnelle ou un an après la fin des études et 60 % l'année suivante). Les crédits seront inscrits au budget.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Prêt d'honneur	14	0	0

8 - AFFAIRES DIVERSES

8-1 Copieur de l'école

L'école dispose actuellement d'un photocopieur noir & blanc. Une demande a été faite pour passer à de la couleur. La société avec qui nous travaillons et nous sommes sous contrat nous a fait une proposition tarifaire.

	SADA
Location Copieur N&B trimestriel	249.97 € HT
Coût copie N&B	0,0035 € HT
Coût copie couleur 0.035	0,035 € HT
Frais de connexion	160 € HT
Frais de livraison	90 € HT

Accord à l'unanimité.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Copieur Ecole	14	0	0

8-2 Capteur de CO2

Le SDEF, dans le cadre de son projet Finistère Smart Connect, a déployé des capteurs d'ambiance qui mesurent, notamment, le taux de CO2 dans les bâtiments.

Actuellement le SDEF échange avec les EPCI finistériens pour étudier les conditions de déploiement de réseaux radio LoRa bas débit qui permettraient de déployer et faire communiquer différents capteurs pour améliorer le pilotage et la conduite de nos services publics.

Sans attendre ces déploiements, il est possible d'installer des capteurs de mesure du CO2, qui, sans être connectés, permettent de disposer d'un système d'alerte quand le taux de CO2, dans une pièce ou une classe dépasse les 800 ou 1000 ppm et ainsi d'être informé de la nécessité de ventiler les locaux.

La préfecture du Finistère a adressé un courrier électronique le 31 décembre dernier, accompagné de deux notes du Ministère de l'éducation nationale, informant que l'Etat prolongeait son dispositif de soutien financier à l'installation de ces capteurs jusqu'au 30 avril 2022. Le montant de cette aide est déterminé en tenant compte de plusieurs critères :

- le nombre d'élèves dans les écoles publiques : un montant forfaitaire de 2 € par élève
- le nombre de capteurs livrés dans les écoles : un montant forfaitaire de 50 € par unité est appliqué
- le coût d'acquisition réel en TTC de ces capteurs CO2

La participation de l'état sera forfaitaire et correspondra au plus petit de ces trois plafonds.

L'intérêt des capteurs proposés par le SDEF est double :

- D'une part, outre la mesure du CO2, il permet la mesure d'autres paramètres comme la température et l'humidité et ainsi permettre de croiser ces données avec les consommations d'énergie ;
- D'autre part, lorsque le réseau permettant la communication des objets connectés sera effectif sur votre territoire, vous aurez la possibilité de les connecter et, ainsi, de visualiser les données remontées et leurs historiques sur la plateforme internet Finistère Smart Connect. L'ensemble des données collectées seront stockées de manière sécurisée et demeureront votre propriété et permettront également de mieux piloter les consommations d'énergie de votre bâtiment.

Le conseil municipal décide de valider l'acquisition de ces capteurs (1 par classe) soit 4 en tout pour l'école de l'Ile-Tudy.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Capteurs CO2	14	0	0

8-3 Aide au BAFA

Par délibération en date du 30 septembre 2016, le conseil avait délibéré en faveur d'une aide pour les jeunes passant leur BAFA (Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateurs).

Pour rappel, cette aide consiste à apporter une aide financière de 300€ aux jeunes motivés par la formation BAFA. Dans ce cadre, les jeunes âgés de 17 à 25 ans, quel que soit leur statut, et habitant sur la commune de l'Ile-Tudy pourront bénéficier d'une bourse pour financer leur formation au BAFA.

Critères de recevabilité :

- Résider sur la commune de l'Ile-Tudy depuis au moins un an
- Avoir entre 17 et 25 ans

Le projet doit être présenté avant le début de la formation dans un dossier complet déposé à la mairie (comprenant une lettre motivée formulée par le jeune, une attestation d'inscription à la première session de formation et

délivrée par l'organisme, un relevé d'identité bancaire ou postal du jeune ou des parents, l'engagement écrit du jeune à suivre toutes les sessions de la formation BAFA...).

Il s'agit d'une aide ponctuelle, exceptionnelle, annuelle et non renouvelable.

Une jeune fille de l'Ile-Tudy nous a fait une demande de subvention (Afin de répondre aux obligations sur le RGPD, son nom ne figurera que dans la délibération).

Le Conseil Municipal décide lui verser cette aide de 300€. L'aide financière sera versée après que le jeune ait remis en mairie ses attestations de formation validant les trois sessions (stage théorique, pratique et d'approfondissement).

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Aide BAFA	14	0	0

8-4 Accueil Ecole des Beaux-Arts

Dans le cadre des expositions de la maison de la Pointe, une semaine est consacrée aux étudiants des Beaux-Arts. Ces derniers, 8 élèves en tout, seront présents la semaine du 28 au 3 avril prochain et travailleront en résidence toute la semaine. Les œuvres seront ensuite exposées ultérieurement.

Une convention doit être signée entre l'école et la commune qui s'engage à mettre à disposition la maison de la Pointe gratuitement et à fournir le repas du midi et un hébergement. Contact a été pris avec l'association Berry Tudy qui mettra des chambres à disposition moyennant 20€/personne/ jour (à la charge de la mairie). Concernant les repas du midi, ceux-ci seront à prendre à la cantine municipale.

Le Conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Convention Beaux-Arts	14	0	0